

Procédure de consultation

Département fédéral de l'intérieur

Adaptation du taux de conversion minimal dans la prévoyance professionnelle

Adaptation du taux de conversion minimal dans le domaine obligatoire de la prévoyance professionnelle et fixation de la date de la première révision sur la base d'un rapport, avec spécification de la périodicité des rapports futurs.

Date limite: 30 avril 2006

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Office fédéral des assurances sociales, Secrétariat Prévoyance vieillesse, Effingerstrasse 20, 3003 Berne , fax 031 324 15 88.

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:

<http://www.bk.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

7 février 2006

Chancellerie fédérale

Procédure de consultation. DFI. Adaptation du taux de conversion minimal dans la prévoyance professionnelle

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2006
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	05
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	07.02.2006
Date	
Data	
Seite	1572-1572
Page	
Pagina	
Ref. No	10 139 307

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.